Gestion
mondiale d'actifs

**MODIFICATION N$^{O}$ 1** datée du 8 décembre 2021 apportée au prospectus simplifié daté du 27 octobre 2021.

**FONDS CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ RBC**
Catégorie de revenu à court terme RBC
Catégorie de revenu à court terme $ US RBC
Catégorie d'obligations mondiales convertibles BlueBay (Canada)
Catégorie de revenu mensuel Phillips, Hager & North
Catégorie équilibrée de croissance et de revenu RBC
Catégorie de dividendes canadiens RBC
Catégorie d'actions canadiennes RBC
Catégorie d'actions canadiennes à faible volatilité QUBE RBC
Catégorie de valeur d'actions canadiennes Phillips, Hager & North
Catégorie de revenu d'actions canadiennes RBC
Catégorie de sociétés canadiennes à moyenne capitalisation RBC
Catégorie de valeur nord-américaine RBC
Catégorie de dividendes américains RBC
Catégorie d'actions américaines RBC
Catégorie d'actions américaines à faible volatilité QUBE RBC
Catégorie de valeur d'actions américaines RBC
Catégorie d'actions américaines multistyle toutes capitalisations Phillips, Hager & North
Catégorie de valeur en actions américaines de sociétés à moyenne capitalisation RBC
Catégorie d'actions américaines de base de sociétés à petite capitalisation RBC
Catégorie d'actions internationales RBC
Catégorie d'actions outre-mer Phillips, Hager & North
Catégorie d'actions européennes RBC
Catégorie d'actions de marchés émergents RBC
Catégorie d'actions mondiales RBC
Catégorie d'actions mondiales à faible volatilité QUBE RBC
Catégorie de ressources mondiales RBC

(collectivement, les *fonds* et, chacun, un *fonds*)

La présente modification n° 1 datée du 8 décembre 2021 apportée au prospectus simplifié des fonds daté du 27 octobre 2021 (le « prospectus simplifié ») fournit certains renseignements supplémentaires à l'égard des fonds, et le prospectus simplifié, en ce qui concerne les fonds, devrait être lu à la lumière de ces renseignements.

RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. (« RBC GMA »), gestionnaire des fonds, a annoncé que vers le 8 avril 2022, chacun des fonds suivants sera fusionné avec sa fiducie de fonds commun de placement RBC sous-jacente ou une fiducie de fonds commun de placement équivalente, comme il est indiqué dans le tableau ci-après, dans le cadre d'une opération à imposition reportée (collectivement, les « fusions ») :

| Fonds dissous | Fonds prorogé |
|---|---|
| Catégorie de revenu à court terme RBC | Fonds du marché monétaire canadien RBC |
| Catégorie d'obligations mondiales convertibles BlueBay (Canada) | Fonds d'obligations mondiales convertibles BlueBay (Canada) |
| Catégorie de revenu mensuel Phillips, Hager & North | Fonds de revenu mensuel Phillips, Hager & North |
| Catégorie équilibrée de croissance et de revenu RBC | Fonds équilibré de croissance et de revenu RBC |
| Catégorie de dividendes canadiens RBC | Portefeuille privé de dividendes canadiens RBC |
| Catégorie d'actions canadiennes RBC | Portefeuille privé d'actions canadiennes RBC |
| Catégorie d'actions canadiennes à faible volatilité QUBE RBC | Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité QUBE RBC |
| Catégorie de valeur d'actions canadiennes Phillips, Hager & North | Fonds de valeur d'actions canadiennes Phillips, Hager & North |
| Catégorie de revenu d'actions canadiennes RBC | Fonds de revenu d'actions canadiennes RBC |
| Catégorie de sociétés canadiennes à moyenne capitalisation RBC | Fonds de sociétés canadiennes à moyenne capitalisation RBC |
| Catégorie de valeur nord-américaine RBC | Fonds nord-américain de valeur RBC |
| Catégorie de dividendes américains RBC | Fonds américain de dividendes RBC |
| Catégorie d'actions américaines RBC | Fonds d'actions américaines RBC |
| Catégorie d'actions américaines à faible volatilité QUBE RBC | Fonds d'actions américaines à faible volatilité QUBE RBC |
| Catégorie de valeur d'actions américaines RBC | Fonds de valeur d'actions américaines RBC |
| Catégorie d'actions américaines multistyle toutes capitalisations Phillips, Hager & North | Fonds d'actions américaines multistyle toutes capitalisations Phillips, Hager & North |
| Catégorie de valeur en actions américaines de sociétés à moyenne capitalisation RBC | Fonds de valeur en actions américaines de sociétés à moyenne capitalisation RBC |
| Catégorie d'actions américaines de base de sociétés à petite capitalisation RBC | Fonds d'actions américaines de base de sociétés à petite capitalisation RBC |
| Catégorie d'actions internationales RBC | Fonds d'actions internationales RBC |
| Catégorie d'actions outre-mer Phillips, Hager & North | Fonds d'actions outre-mer Phillips, Hager & North |
| Catégorie d'actions européennes RBC | Fonds d'actions européennes RBC |
| Catégorie d'actions de marchés émergents RBC | Fonds d'actions de marchés émergents RBC |
| Catégorie d'actions mondiales RBC | Fonds d'actions mondiales RBC |
| Catégorie d'actions mondiales à faible volatilité QUBE RBC | Fonds d'actions mondiales à faible volatilité QUBE RBC |
| Catégorie de ressources mondiales RBC | Fonds mondial de ressources RBC |

RBC GMA a également annoncé que, à compter du 25 mars 2022 environ, la Catégorie de revenu à court terme $ US RBC sera dissoute (la « date de dissolution »). Les actionnaires peuvent faire racheter ou échanger leurs avoirs dans la Catégorie de revenu à court terme $ US RBC jusqu'à la fermeture des marchés le 23 mars 2022. Les actions restantes de la Catégorie de revenu à court terme $ US RBC seront rachetées et le produit sera distribué aux actionnaires. Les actions de la Catégorie de revenu à court terme $ US RBC pourront être rachetées jusqu'au 18 mars 2022.

Si les actions de la Catégorie de revenu à court terme $ US RBC sont détenues dans un régime enregistré, le produit du rachat demeurera dans le régime sauf directive contraire de l'actionnaire avant la fermeture des marchés le 24 mars 2022. Il n'y aura aucune incidence fiscale par suite de la dissolution si les actions de la Catégorie de revenu à court terme $ US RBC sont détenues dans un régime enregistré.

Si les actions de la Catégorie de revenu à court terme $ US RBC sont détenues dans un régime non enregistré, la dissolution du fonds sera traitée comme une disposition réputée et pourrait entraîner un gain en capital ou une perte en capital imposable, selon la situation particulière de chaque actionnaire.

Les actionnaires des fonds recevront, au moins 60 jours avant la date de prise d'effet de la fusion ou de la dissolution, selon le cas, un avis écrit dans lequel seront présentés les renseignements et les modifications qui se rapportent à la fusion et/ou à la dissolution en cause.

## Quels sont vos droits?

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous confère un droit de résolution à l'égard d'un contrat de souscription de titres d'OPC, que vous pouvez exercer dans les 2 jours ouvrables de la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds, ou un droit d'annulation de toute souscription que vous pouvez exercer dans les 48 heures de la réception de la confirmation de votre ordre de souscription.

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous permet également de demander la nullité d'un contrat de souscription de titres d'un OPC et un remboursement, ou des dommages-intérêts, si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent des informations fausses ou trompeuses sur l'OPC. Ces diverses actions doivent habituellement être exercées dans des délais déterminés.

Pour plus d'information, on se reportera à la législation sur les valeurs mobilières de la province ou du territoire concerné et on consultera éventuellement un avocat.

® / MC Marque(s) de commerce de Banque Royale du Canada, utilisée(s) sous licence.
© RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. 2021

46239 (12-2021)